



## BELLE SAISON AUX COMBES

Ouverte dans de belles conditions et clôturée dimanche dernier, la saison de la piscine des Combes a connu un été contrasté. La fréquentation, avec 25'356 entrées au total, est toutefois supérieure à celle des dix dernières années. Dans le détail, les mois de mai et juin sont restés proches de ceux de l'an dernier; juillet en revanche a vu le nombre de visiteurs plonger (7'403 entrées, contre 12'767 en 2022), avant qu'août (9'184, +21%) et les quelques jours de septembre (439, +214%) ne rectifient le tir.

Les ventes d'abonnements présentent quant à elles un bilan réjouissant, en augmentation par rapport à 2022 (652). Financièrement, le chiffre d'affaires atteint plus de 115'000 francs, en recul de 10% par rapport à 2022, un résultat meilleur que le mois de juillet ne le laissait espérer.

Les activités de la piscine des Combes ne se résument toutefois pas à une ligne de chiffres. De très nombreuses animations y ont été proposées tout au fil de la saison, entre la présence d'un château gonflable, des initiations et des cours, un «billardfoot», sans oublier la Fête des Combes début juillet. Deux entreprises y ont par ailleurs organisé une fête pour leur personnel.

## INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT: NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER!

En avril dernier, le service communal de l'accueil de l'enfance (SAE) a eu la chance et le plaisir de voir plus de 100 personnes se presser à la première conférence sur la thématique du harcèlement et de l'enfance en général à Val-de-Travers.

En créant des opportunités au travers de lieux de rencontre et un accès à la connaissance sous forme de conférences ou de formations, le SAE est heureux d'offrir des outils et des solutions pour permettre à chacun de mieux gérer les situations lorsqu'elles se présentent ou de les anticiper.

Dans la continuité de la conférence précitée, une formation complémentaire dédiée aux familles est organisée le samedi 18 novembre 2023 de 8h30 à 11h30 à Fleurier.

Les frais de participation se voulant accessibles, un montant de Fr. 30.- par personne est demandé.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à l'adresse suivante: [crechescommunales.VDT@ne.ch](mailto:crechescommunales.VDT@ne.ch)

### CULTURE

## FÊTE DES FONTAINES

Le 12 septembre 1814, la Diète fédérale accepte Neuchâtel au sein de la Confédération mais le canton continue pourtant d'appartenir au roi de Prusse qui interdit aux habitants de fêter cet événement. Fidèles à leur esprit frondeur, les habitants du Val-de-Travers ne se laissent pas intimider et détournent l'interdit en utilisant la Fête des Fontaines comme prétexte. 209 ans plus tard, seules deux localités maintiennent cette tradition: Buttes et Môtiers! Grâce à l'implication des écoles et des fanfares, ce bel événement continue d'avoir lieu ce qui lui permet d'apparaître depuis 2018 sur la «Liste des traditions vivantes de Suisse». Venez donc découvrir mardi prochain les fontaines décorées et écouter les chants dans ces villages.



(17/24)

### ANNONCES

#### LA COMMISSION QUI TRAVAILLE À L'ÉVENTUELLE CRÉATION D'UN PARLEMENT DES JEUNES AU VAL-DE-TRAVERS S'ADRESSE À TOUS LES HABITANTS DE 15 À 25 ANS:

Et si le Noctambus n'avait jamais existé? Qui a eu l'idée de créer le Somnambus?

Ces projets ont été créés par les jeunes pour les jeunes, pour rentrer chez eux en toute sécurité...

Et toi, tu aimes donner ton avis? Tu as des idées pour le Val-de-Travers? Donne de la voix, exprime-toi!

Viens discuter et boire l'apéritif (sans alcool) avec le groupe de travail qui réfléchit aux moyens de donner leur chance aux jeunes qui aimeraient faire changer les choses, autour d'un billard, d'un baby-foot ou d'une table de ping-pong chez Barak, le vendredi 15 septembre à 19h.

#### À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)



## CHAUFFAGE À DISTANCE

Ça avance pour les chauffages à distance de Couvet et des Bayards

À Couvet, le 100<sup>e</sup> bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à distance d'ici la fin septembre et l'extension se poursuit à un rythme soutenu avec plus de 40 raccordements par an. Le réseau arrive maintenant à la rue de la Flamme et la deuxième chaudière à bois, deux fois plus puissante que la première, est maintenant totalement opérationnelle.

Aux Bayards, c'est la chaufferie qui a entamé sa cure de jouvence. La chaudière à bois mise en service en 1994 a été déconnectée du réseau et démontée après 29 ans de bons et loyaux services. Une chaudière à bois de nouvelle génération est en cours d'assemblage dans le même bâtiment et sera mise en fonction dans les semaines à venir.



### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### ADRESSES

Fleurier – Chemin des Acacias 5  
Fleurier – Av. de la Gare 10a  
Môtiers – Rue de la Gare 11  
Môtiers – Le Pré-Monsieur 1  
Môtiers – Rue Jean-Jacques Rousseau 2  
Travers – Rue de l'Abbaye 5

#### DATES LIMITES OPPOSITION

25 septembre 2023  
2 octobre 2023  
2 octobre 2023  
2 octobre 2023  
2 octobre 2023  
25 septembre 2023



### INFORMATIONS PRATIQUES

#### TAILLE DES HAIES, DES BRANCHES D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et les haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur. Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4,5 m doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquant la signalisation. Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrants seront accessibles en tout temps. Un délai, échéant au 30 septembre 2023, est imparti aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais.